

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 16 avril 2009

L'an deux mil neuf, le jeudi 16 avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Neung sur Beuvron se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L-121-10 et L-122-5 du code des communes.

**Etaient présents :** Monsieur le Maire, Michel LEGOURD ; Yasmine BRUNET, secrétaire de mairie et les conseillers municipaux : Jean-François GIRARD, Marie-Thérèse LEGOURD, Claude HENRY, Arnaud CORBEAU, Christiane COSSÉ, Lucien DUCHESNE, Sophie FOUCHER, Annick LELIEVRE, Benoît MORCHOINE.

**Président :** Michel LEGOURD.

**Secrétaire :** Annick LELIEVRE.

**Excusés :** Catherine ANDRÉ, Jean-Michel DOUSSELIN.

### ORDRE DU JOUR :

- Investissement 2009, devis,
- Programme de voirie,
- Vote des subventions,
- Salle du stade : tarifs + convention,
- Élection du Président de la commission des Sports,
- Election d'un membre titulaire du SIVOS,
- Délégation au Centre de Gestion,
- Frais pour les enfants scolarisés dans d'autres communes,
- DDR 2009,
- Étude acoustique,
- Questions diverses et informations.

**SEANCE OUVERTE AU PUBLIC,**

### EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR :

#### **• Investissement 2009, devis,**

Le Maire présente tous les investissements prévus dans le budget pour l'année 2009.

#### **• Programme de voirie,**

Compte tenu de l'état de dégradation des chemins et rues sur la commune, le conseil municipal décide de demander des devis pour leur réfection :

- |                                 |                          |
|---------------------------------|--------------------------|
| - Parking mairie                | - Rue des Remparts       |
| - Impasse Sully                 | - Chemin de la Chevrelle |
| - Chemin de la Pierre           | - L'Allée Royale         |
| - Chemin du Coudray Fleury      | - Chemin de la Marolle   |
| - Chemin de la Vallière         | - Rue de Veillas         |
| - Rue des Anges                 | - Rue ST Christophe      |
| - Rue du stade                  | - Rue du Plessis         |
| - Lotissement des places basses | - Chemin de Montgon      |

## • Vote des subventions

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les subventions accordées aux Associations pour l'année 2009 :

	SUBVENTIONS COMMUNALES	2009
1	Société Musicale	5000,00
2	Comité des Fêtes	800,00
3	Association de football	4500,00
4	Office Départemental des Anciens Combattants	16,00
5	Bibliothèque Centrale de Prêt	80,00
6	Prévention Routière	127,00
7	CAUE	100,00
8	Association des Conciliateurs de Justice	150,00
9	Association Sportive du Collège	300,00
10	Amicale des Anciens Combattants d'AFN	185,00
11	Coopérative scolaire maternelle MUSICALIES	155,00
12	Coopérative scolaire primaire MUSICALIES	155,00
13	Coopérative scolaire maternelle	155,00
14	Coopérative scolaire primaire	155,00
15	Association Fondation Sologne	96,00
16	Secours Catholique de Neung	200,00
17	Association Éclair	150,00
18	Club 3ème âge Bel Automne	550,00
19	Société de Pêche	400,00
20	Association Les Corolles	500,00
21	Volley Loisirs	150,00
22	Sologne Enfants de NGOMA (en sommeil)	0,00
23	Le Bon Samaritain de Yaoundé	155,00
24	La Boule Noviodunoise	200,00
25	G.D.A. (Groupement Développement Agricole)	100,00
26	Association des Sclérosés en Plaque	30,00
27	Association Vie Libre (La Soif d'en Sortir)	30,00
28	Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers de Neung	450,00
29	Amicale des Sapeurs Pompiers de Neung	1500,00
30	Tour du Loir et Cher	90,00
31	Le Souvenir Français	35,00
32	Refuge Animalier de Salbris (Fourrière)	0,00
33	PAIO	100,00
34	ADMR (Association du Service A Domicile)	1166,65
35	CFA Chambre des Métiers (3 apprentis en 2009)	120,00
36	AFORPROBA (Bâtiment) (1 apprenti en 2009)	52,00
37	Vers un réseau de soins (Toxicomanie)	50,00
38	Vers un réseau de soins (Alcoolisme)	30,00
39	G.I.D.E.C. SOLOGNE (lutte contre les ragondins)	33,00
40	Association pour la mobilité des Handicapés	30,00
41	Sologne Nature Environnement	150,00
42	Banque Alimentaire de Loir et cher	50,00
43	Association des Secrétaires de Mairie	36,00
44	Cercle Généalogique 41	70,00
45	Association "Les Restaurants du Cœur"	100,00

46	Association Aide aux Sans Logis	30,00
47	ADAPEI Les «Papillons Blancs »	50,00
48	Association ALZHEIMER 41	30,00
49	Association pour Aveugles Déficients Visuels	30,00
50	Association des Donneurs de Voix	50,00
51	Association des Donneurs de Sang	200,00
52	ASSD Section Tennis	0,00
53	Comité de Jumelage	700,00
54	BBC Sologne des Étangs	0,00
55	Association Ste Denis Gymnastique	155,00
56	AIPE	200,00
57	Maison de Retraite de Neung (voyage)	0.00
58	Ass'mat et Bambinos	200.00
59	De Rennes aux Rennes	100.00
60	Collège de Neung (voyage)	500.00
61	U.C.A.I. (Union Commerciale de Neung) (sous réserve)	500.00
62	PASS FONCIER (6 x 3000 €)	18000.00

### ● Salle du stade : tarifs + convention

La construction de la salle a été principalement subventionnée par la Fédération Française de Football ce qui confère une certaine priorité au club quant à son utilisation.

Il a donc été convenu –pour éviter les problèmes de calendrier et d’entretien- de faire signer une convention entre les particuliers désireux de louer la salle et le président du club de football.

Prix de location de la salle : 170 € pour l’été et 230 € pour l’hiver.

Pour un vin d’honneur le prix sera le même quelle que soit la salle c’est-à-dire 50 € en été et 70 € en hiver.

Délibération : oui à l’unanimité.

### ●Élection du Président de la commission des sports

Suite à la démission de Laurent MAYOT, Jean-Michel DOUSSELIN est élu nouveau président de la commission des sports à l’unanimité.

### ●Élection d’un membre titulaire au SIVOS :

Suite à la démission de Laurent MAYOT, Président du SIVOS, Catherine André est élue membre titulaire du SIVOS à l’unanimité.

### ● Délégation au Centre de Gestion

Le Centre de gestion peut à notre demande prendre contact avec divers organismes susceptibles de proposer des contrats groupés d’assurance des risques statutaires.

A l’unanimité cette délégation est accordée au Centre de Gestion sans engagement de la commune quant à la souscription du dit contrat.

## ● **Frais de scolarité**

La Commune a l'obligation de participer aux frais pour les enfants scolarisés à l'extérieur sauf accord entre mairies. Le montant alloué ne sera pas supérieur à celui pris en compte par le SIVOS.

## ● **D.D.R. 2009 (Dotation de Développement Rurale)**

La commune a pour projet de rénover une ancienne classe pour un projet d'accueil d'enfants dans le cadre d'une garderie périscolaire. Un dossier doit être déposé auprès des services de la Préfecture.

## ● **Étude acoustique**

Suite à une étude acoustique dans les locaux communaux, des demandes de devis doivent être faits pour l'obtention d'une subvention.

## **Questions diverses et informations**

Un accord écrit a été signé entre les communes de Montrieux en Sologne et les propriétaires du Moulin de Gauchère concernant la passerelle et le chemin de commune.

Cet accord peu explicite ne fait aucune mention de la commune de Neung-sur-Beuvron, bien que celle-ci en soit propriétaire par moitié.

Le Conseil souhaite que la largeur du chemin au passage du Beuvron reste fixée à quatre mètres et que soit rayé le mot « maximum » de la largeur d' 1.20m précisée pour la passerelle dans l'accord en question.

Il est donc décidé de ne pas le signer dans sa forme actuelle.

Des plantations ont été faites sur le parterre de l'île où sera installé le nouveau monument aux morts.

Quelques jours après, 6 rosiers ont été volés. Ces actes commis régulièrement lors des plantations faites dans le village doivent être signalés.

La séance est levée.

Le maire et les conseillers municipaux ont signé.